



AGENCE DE MODERNISATION  
DES UNIVERSITÉS  
ET ÉTABLISSEMENTS

*Le comité de Domaine Scolarité Vie de l'étudiant est un espace de réflexion regroupant les différents acteurs des établissements d'enseignement supérieur. Il traite des questions portant sur l'évolution et la modernisation des fonctions liées notamment à l'offre de formation, à la scolarité et à la vie étudiante.*

*Cette réflexion est alimentée à la fois par les demandes exprimées par les établissements, par l'évolution des textes réglementaires de cadrage ou encore par les travaux engagés par les commissions de la Conférence des Présidents d'université. Elle se traduit par des propositions concrètes, émanant du comité plénier et de ses groupes de travail.*

*Le comité de Domaine Scolarité Vie de l'étudiant qui s'est déroulé le 14 décembre 2001 a porté un regard sur l'initiative étudiante dans l'université et son environnement s'appuyant, en particulier, sur trois témoignages :*

Présentation de la politique du Ministère de l'Éducation Nationale

- *Christophe BORGEL Conseiller auprès du Ministre*

Reconnaissance par l'institution universitaire de la vie associative

- *Nadia BELLAOUI Déléguée générale ANIMA'FAC*

Les initiatives du bureau de la vie étudiante de l'université Louis Pasteur Strasbourg

- *Shirin KHALILI Responsable administrative Bureau de la Vie Etudiante*
- *Photis NOBELIS chargé de mission*

*La synthèse de ces échanges est développée dans la fiche, ci-après.*



## **Regards sur l'initiative étudiante dans l'université et son environnement**

La circulaire n°2001-159 du 29-8-2001 sur le développement de l'engagement et des initiatives étudiantes (<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010906/MENS0101700C.htm>) part d'un constat : l'importance du mouvement associatif dans la vie de l'étudiant.

Beaucoup d'étudiants sont membres actifs d'associations, qu'elles soient strictement étudiantes (Corpo, associations de filières,... ) ou non étudiantes (humanitaires culturelles, sportives, associations de quartier, ...).

L'Université a le devoir d'encourager cet engagement essentiel à l'intégration de l'étudiant dans son milieu et à la préparation de sa vie professionnelle et civile...). Il participe à l'animation de la vie étudiante mais a surtout un rôle formateur en préparant l'étudiant à la prise de responsabilités. Cet objectif entre dans le cadre de la mission de formation définie dans la loi de janvier 1984.

Pour l'atteindre une véritable politique d'établissement doit être mise en place selon deux axes principaux :

- développer au sein de l'institution les conditions favorables à la vie associative,
- inciter les étudiants à y participer.

La mise en place des commissions sociales d'établissement et du Fond d'Amélioration de la Vie Etudiante (F.A.V.E.) en 1991 a amorcé le mouvement.

Des universités, conscientes du besoin d'aider la vie associative, ont mis en place des structures spécifiques. L'exemple du Bureau de la Vie Etudiante de l'Université Louis Pasteur Strasbourg peut constituer un point de départ à la réflexion sur ce sujet.

Les associations étudiantes elles-mêmes représentent également une force de proposition.

### **1. Développer au sein de l'université les conditions favorables au développement de la vie associative**

Créer une association, c'est avant tout mener un projet. L'Université doit offrir aux étudiants qui souhaitent se lancer dans cette entreprise un appui logistique.



D'abord les étudiants ont besoin d'une aide technique : *mise à disposition de statuts type*, aide à la conduite de projet,...

Pour se développer et avoir des adhérents une association doit se *faire connaître*. L'Université doit intégrer cet élément dans sa politique de communication. Un annuaire des associations peut être largement diffusé à la rentrée. L'organisation d'un forum des associations aidera également à faire connaître de façon concrète l'action de ces dernières.

L'Université peut par ailleurs intégrer les informations sur la vie des associations à ses propres media : journaux, internet,...

Plus difficile sans doute pour beaucoup d'établissements, mais indispensable : *la mise à disposition de locaux*.

De plus, l'Université peut apporter *une aide financière* à certains projets initiés par les associations.

La circulaire du 29-8-2001 prévoit les conditions de ce financement. Le F.A.V.E. est remplacé par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (F.S.D.I.E.). Ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants. Il peut être abondé par d'autres moyens provenant des universités et des collectivités locales.

70 à 80 % de ce fonds doit être consacré à l'aide aux projets étudiants et 20% à 30% à l'aide sociale. Ces crédits seront gérés par une commission bipartite constituée dans chaque établissement.

Source : <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo010906/MENS0101700C.htm>

## **2. Inciter les étudiants à participer à la vie associative**

La reconnaissance de l'engagement dans le cursus de l'étudiant est sans doute l'élément le plus novateur de la circulaire.

Concrètement cela signifie : intégrer dans la validation des diplômes délivrés les acquis des étudiants dans leurs activités associatives.

Deux obstacles doivent être surmontés : préserver la liberté d'association et vaincre les réticences des universitaires devant la validation d'acquis extérieurs. En ce domaine les expériences menées à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg ouvrent des pistes intéressantes.

- L'université peut offrir elle-même des enseignements nécessaires à la création et au fonctionnement d'une association. Les unités d'enseignement optionnelles prévues dans le texte de 1997 offrent le support réglementaire. Ces unités utiliseront les compétences pluridisciplinaires des universités.
  - Sciences humaines : sociologie, histoire des associations, psychologie,
  - Droit et gestion : statuts, réglementation comptable, approche du droit du travail, gestion de projet,
  - Sciences de l'éducation,
  - Communication.



- La participation aux activités d'une association peut être reconnue au même titre qu'un stage en entreprise, dès l'instant que l'objet de cette association a un lien avec les études poursuivies. Par exemple le soutien scolaire et les enseignements préparatoires à l'IUFM.
- Dans certaines conditions, les étudiants engagés dans la vie étudiante et le milieu associatif pourraient bénéficier d'un statut particulier proche de celui prévu pour dans l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997 (dispense partielle d'assiduité, aménagement d'emploi du temps et du régime de contrôle terminal).

### 3. Les instances

- Le bureau de la vie étudiante.

La circulaire s'inspire des structures déjà existantes, comme celle de l'université Louis Pasteur de Strasbourg, pour généraliser à toutes les universités la création d'un bureau de la vie étudiante.

Il est conçu comme une « interface entre l'étudiant et l'Université » et un « point d'ancrage pour les associations ».

Ses missions (accueil, aide sociale, vie culturelle et sportive) impliquent des contacts avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur, les services de l'établissement mais aussi le C.R.O.U.S. et les collectivités locales.

Pour être efficace il devra sans doute être une structure permanente associant élus étudiants et professionnels de l'université (personnels de l'université).

Représenté dans la commission chargée de gérer le F.S.D.I.E. par l'intermédiaire de son responsable, il aura les moyens de financer ses missions.

- La commission du F.S.D.I.E.

Dans sa formation « Vie de l'étudiant », cette commission regroupe tous les acteurs de ce domaine : bureau de la vie étudiante, élus des conseils, C.R.O.U.S..

Elle doit être une instance où s'élabore une véritable politique de la vie étudiante.

Son travail doit s'effectuer en liaison étroite avec le C.E.V.U. qui fera ainsi revivre les deux dernières lettres de son sigle : V.U., souvent un peu oubliées.

En définitive, la mise en œuvre de la circulaire doit être pour chaque établissement le moment de mener une réflexion de fond sur l'ensemble de la vie de ses étudiants et de l'intégrer dans sa politique de développement, en particulier lors de la négociation contractuelle.

Ce travail touche à ses missions fondamentales d'accueil et de formation.

Les universités qui auront su saisir cette occasion gagneront en attractivité et en efficacité.